

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 juin 2013**  
~~~~~

**SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE
MONTAGNE DE LA MOURE CAUSSE D'AUMELAS FR 9101393
ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 - COMPLÉMENT AVIFAUNE
DEMANDE DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 juin 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, Monsieur Christian DOUCE, M. Pascal DELIEUZE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Jean-Marcel JOVER à Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET, Mme Marie-Claude BEDES à M. Claude CARCELLER, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU, Mme Catherine JOSIEN à M. Louis VILLARET, M. David CABLAT à M. Eric PALOC, Mme Florence QUINONERO à M. Robert POUJOL, Madame Monique GIBERT à Mme Agnès CONSTANT

Excusés :

M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-François RUIZ

Absents :

Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Frédéric GREZES, M. Sébastien LAINE

Quorum : 25	Présents : 33	Votants : 41	Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 24 octobre 2011 par laquelle la communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 Montagne de la Moure Causse d'Aumelas, en tant qu'opérateur,

Vu que le document d'objectifs est un outil de gestion concertée des milieux et espèces protégés, établi en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, réunis au sein d'un comité de pilotage et de groupes de travail,

Vu que celui-ci est en cours d'élaboration,

Vu que le budget d'élaboration de 150 000€ TTC a fait l'objet d'une demande de subvention en 2011 pour deux ans,

Vu que les phases de diagnostics sont terminées,

Considérant que les groupes de travail et la définition des objectifs et mesures vont démarrer,

Considérant que l'Etat ainsi que l'opérateur se sont rendu compte d'un surcroît de travail nécessaire pour étudier un complément avifaune au document d'objectifs du site habitat,

Considérant qu'afin de répondre financièrement à ce besoin, un budget de 6 820,25€ sur un an est apparu nécessaire,

Considérant que le budget complémentaire de 6 820,25€ TTC peut faire l'objet d'une demande de subvention complémentaire,

Considérant que l'opération est financée par l'Etat et l'Europe à hauteur de 80%,

Considérant que la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 permettra l'obtention d'aides financières, par le biais de contrats Natura 2000, destinées aux acteurs agricoles, forestiers ou propriétaires dans le cadre de projets contribuant à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

Plan de financement Elaboration du document d'objectifs Natura 2000 « Montagne de la Moure Causse d'Aumelas » - Complément avifaune					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Dépenses de fonctionnement	6 820,25 €	100%			
Elaboration de propositions de mesures de gestion adaptées	1 010,30 €	15%			
Rédaction du cahier des charges types applicables au contrat Natura 2000	1 054,88 €	15%	FEADER	2 728,10 €	40%
Liste des engagements et des recommandations faisant l'objet de la Charte Natura 2000	450,39 €	7%			
Modalités de suivi des mesures projetées et méthode de surveillance des habitats et des espèces	393,51 €	6%	ETAT	2 728,10 €	40%
Rédaction et mise en forme du DOCOB	1 736,20 €	25%			
Animation et communication	2 174,97 €	32%	PART FINANCEUR S	5 456,20 €	80%
			PART CCVH	1 364,05 €	20%
TOTAL TTC	6 820,25 €	100%	TOTAL TTC	6 820,25 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, l'Etat (DREAL LR, DDTM), l'Europe et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement par opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, le cas échéant, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 833 le 27/06/13
Publication le 27/06/13
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 27/06/13
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130624-lmc161586-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes


Louis VILLARET
34150 GIGNAC